

Calendrier 2017/2018

Regroupement 1		Inter-session	Regroupement 2	Inter-session	Regroupement 3
Tronc commun	Module spécifique		Une journée de tronc commun et 2 jours de module spécifique		3 jours de module spécifique
6 et 7 novembre 2017	8, 9 et 10 novembre 2017		15, 16 et 17 janvier 2018		26, 27 et 28 mars 2018
Lieu de formation : Montrouge					

Coût de la 1ère année de formation : nous consulter

Regroupement 4 sur la 2ème année de formation	2 jours en novembre 2018 (dates à définir)
Lieu de formation	ECM - Montrouge

Coût de la 2ème année de formation : nous consulter

Prise en charge de la formation

- ⇒ Vous exercez une responsabilité définie dans le cadre d'un contrat OGEC (même à temps partiel). Cette formation initiale est prise en charge par l'OPCALIA Département Enseignement Privé.
- ⇒ Vous êtes enseignant-directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, sans contrat OGEC. La prise en charge est assurée par Formiris sur budget fédéral pour la première année de formation.
- ⇒ Pour la deuxième année, la demande de prise en charge est à faire auprès d'OPCALIA.

Modalités d'inscription

Prendre contact avec Myriam BOUTRUCHE, assistante de direction, en charge du suivi administratif du dispositif, de préférence par mail, pour demander une fiche de pré-inscription (à partir de mars pour la rentrée suivante) :

m-boutruche@enseignement-catholique.fr

L'ECM confirme l'inscription au plus tard début juillet, et communique aux stagiaires les formalités administratives à remplir (autorisation d'absence et demande de prise en charge)

ECM

www.ecoledescadresmissionnees.fr



ECM

école des cadres missionnés
Enseignement catholique



Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques

Formation initiale 2017-2018

Cette formation initiale, construite en partenariat CTPN-ECM est qualifiante. Elle est construite sur deux années. La première année inclut les 60 heures de formation initiale telles que prévues au BO n°46 du 15 décembre 2011. Elle comporte une partie de tronc commun avec l'ensemble des cadres de direction, dont les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques font partie.

Public accueilli dans le dispositif

La formation proposée s'adresse à des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques qui sont nouvellement nommés sur cette fonction, et l'exercent effectivement au moment de la formation.



1ère année

Deux modules communs : 2j + 1 j
Trois modules spécifiques 3j + 2j + 3 j

Regroupement 1

Module commun

- S'approprier le projet éducatif de l'enseignement catholique, et le situer dans le contexte actuel de société
- Les structures des organisations et les formes de management : questionner et analyser l'exercice d'une responsabilité en établissement

Module spécifique

Identification des missions du DDFPT

- Le cadre des actions du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Approche des différentes missions
- La sécurité dans la mission du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Regroupement 2

Module commun

- Conduite de projet .

Module spécifique

Organisation des enseignements technique et professionnel, coordination des équipes d'enseignants

- Les outils informatiques au service du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- La communication au service de la coordination des équipes

Stage pratique

2 journées-perlées ou groupées– pour s'ouvrir à un autre contexte et à d'autres pratiques.
Un rapport d'activités est rédigé en écho à ce stage.

Regroupement 3

Module spécifique

Conseil au chef d'établissement, animation des équipes d'enseignants

- Délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité
- Gestion financière
- Recrutement des personnels
- Gestion des conflits

2ème année

Un module spécifique de 2 jours

PROJET PROFESSIONNEL VALIDATION DE LA FORMATION

La formation se poursuit sur une seconde année pour la partie relevant spécifiquement d'un contrat de droit privé (OGEC).
Il est nécessaire pour y accéder d'avoir suivi l'intégralité de la première année.

Regroupement 4

Modules de formation

- Le plan de formation des personnels enseignants et des personnels OGEC
- Les différents parcours de formation par apprentissage
- Construction du projet individuel de formation continue

Validation de la formation

- Soutenance du mémoire professionnel *
- Evaluation de la formation

** Chaque stagiaire rédige un mémoire professionnel qui témoigne d'une capacité d'analyse réflexive sur ses activités.*

Validation relative à la convention des chefs de travaux

A l'issue du parcours de formation et avant le jour de la validation, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques adresse à la Commission paritaire nationale un dossier de demande de validation. Ce dossier comprend une lettre de demande, un CV, le contrat de travail de droit privé, les attestations de formation, ainsi que le rapport d'activités du stage et le mémoire professionnel, qui aura fait l'objet d'une soutenance orale lors de la session de 2ème année.